



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN MAI 2019

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.*

En mai 2019, le BCNUDH a documenté 500 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, soit une légère baisse par rapport au mois d'avril, mais un nombre stable par rapport aux mois de mars et février (491 et 495 respectivement). Le nombre d'atteintes attribuables aux groupes armés a diminué ce mois-ci par rapport aux nombreux cas documentés en avril, qui correspondaient notamment à des violences sexuelles commises par des groupes armés dans le Nord-Kivu entre janvier et mars 2019. Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 58% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 48 personnes, dont au moins sept femmes et quatre enfants, tandis que 42% ont été commises par des combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires de 57 personnes, dont au moins 20 femmes et deux enfants.

Près de 82% des violations documentées en mai ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (412 violations), entraînant la mort d'au moins 93 civils, dont au moins 26 femmes. Contrairement au mois précédent, les agents de l'Etat ont commis plus de violations (52%) que les combattants des groupes armés (48%) dans ces provinces. Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (36%), tandis que parmi les groupes armés ce sont les combattants des divers groupes Mai-Mai qui ont commis la majorité des atteintes aux droits de l'homme documentées (30%). La province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (225 violations, soit 55% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie des provinces du Kasai et Kasai Central (65 violations) et du Sud-Kivu (39 violations). En mai, 66 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, une augmentation par rapport au mois précédent (39 victimes).

Dans les provinces non affectées par les conflits, 88 violations des droits de l'homme (18% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (56% des violations). La majorité des violations commises dans ces provinces a été enregistrée à Kinshasa (19 violations) ainsi que dans les provinces de la Tshopo (18 violations), Kongo Central (17 violations) et Haut-Katanga (16 violations).

En mai 2019, le BCNUDH a documenté 32 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit la moitié des

violations documentées pendant le mois précédent. Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (12 violations) suivis des groupes armés (11 violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté et sécurité de la personne (neuf violations) et le droit à la vie (huit violations). Des membres d'organisations de la société civile, ainsi que du personnel des médias et des personnes non autrement affiliées ont été le plus ciblés, avec huit victimes par catégorie.

En mai 2019, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. A titre indicatif, au moins 18 membres de groupes armés, quatre militaires des FARDC et deux agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En mai 2019, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 13 activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 721 personnes, dont au moins 9% de femmes, ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 16 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 30 personnes dont quatre femmes, parmi lesquelles 19 défenseurs des droits de l'homme, neuf victimes et deux journalistes.